

SPLA-IN

AIX MARSEILLE PROVENCE

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 226-15

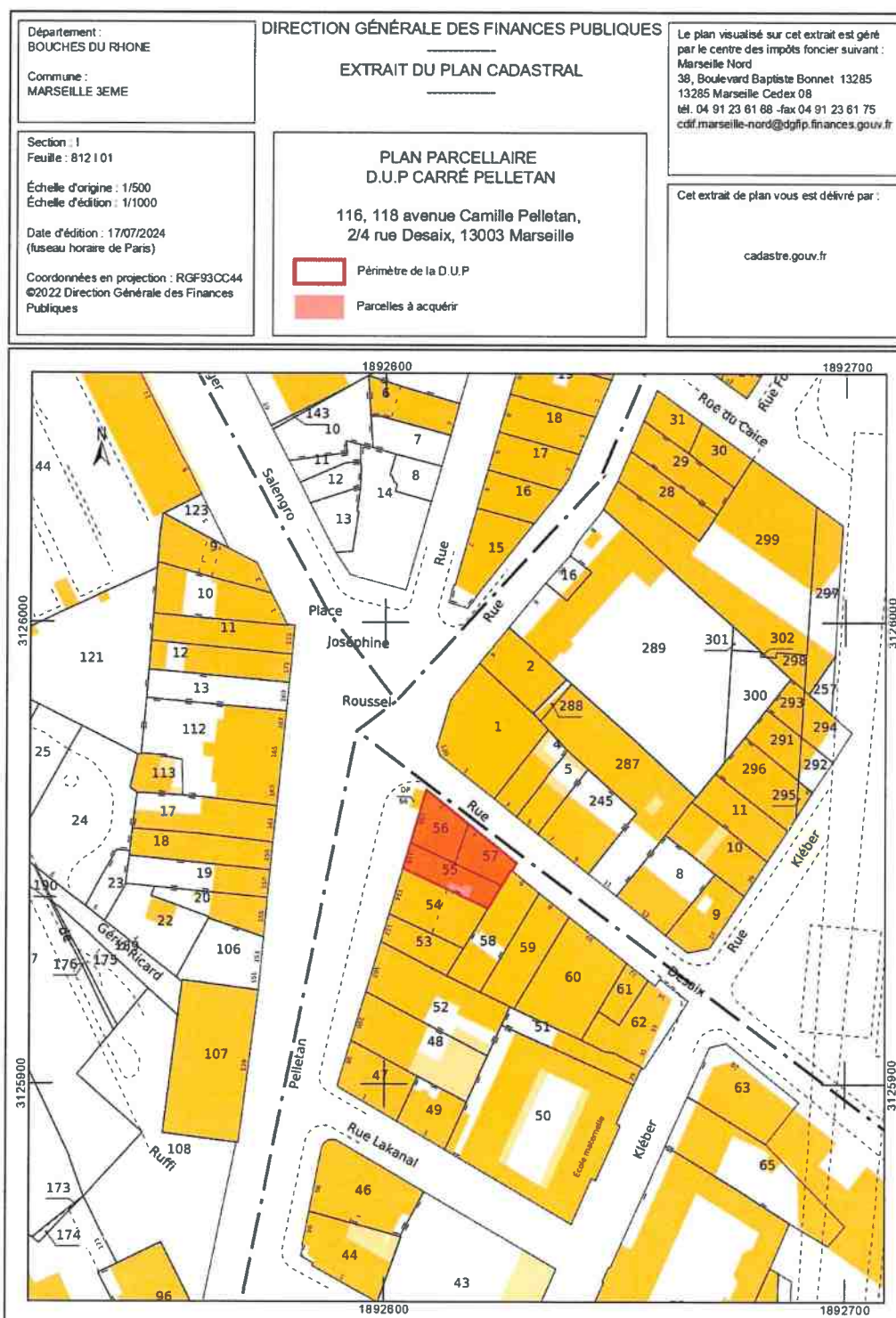
06 MARS 2026

Pour le préfet
et par délégation,
le secrétaire général**LE PLAN GENERAL DES TRAVAUX**

Opération de création de logements sociaux dans les immeubles situés

116 - 118 avenue Camille Pelletan / 2-4 rue Desaix - 13003 Marseille

Parcelles cadastrées 812 I n° 55, 56 et 57



Les immeubles objets de la DUP seront entièrement réhabilités.

Selon les conclusions des diagnostics à mener par les équipes de maîtrise d'œuvre et les échanges sur les attentes programmatiques du preneur final, l'opération de requalification consistera notamment à :

- Réaliser des travaux de mise en sécurité à l'acquisition de l'immeuble : étaieement provisoire d'éléments structurels et de planchers, purge de certains éléments de façade menaçant de chuter...
- Réaliser par la suite des travaux définitifs de gros œuvre et clos-couvert :
 - Travaux de gros œuvre et de maçonnerie, confortement des fondations, rénovation des planchers existants et des cages d'escaliers, confortement et/ou remplacement de certains éléments structurels...
 - Restauration des éléments de façades...
 - Restauration de la charpente, reprise de l'étanchéité et de la couverture...
 - Restauration et/ou remplacement des menuiseries extérieures, des volets...
 - Curage des édicules et construction obstruant les espaces de cour et courettes, désimperméabilisation si cela est opportun...
- Réaliser enfin des travaux définitifs de second œuvre :
 - Travaux de corps d'état technique : courants forts et faibles, éléments de plomberie, système de chauffage...
 - Travaux de corps d'état d'aménagement : cloisons, menuiseries intérieures, serrurerie, revêtements de sols et murs, peinture...

L'opération soumise à la DUP visera exclusivement la production de logements sociaux aux étages de ces immeubles.

Au rez-de-chaussée, la priorité sera donnée à l'installation de petits locaux participant directement au fonctionnement des immeubles. Leur adressage sur l'axe commerçant dessiné par les avenues Roger Salengro et Camille Pelletan favorise l'implantation d'activités en rez-de-chaussée.